



**FORMATION PRÉPARATOIRE
ET
DATES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE L'ORDRE
2017**

**AUX ÉTUDIANTS AYANT COMPLÉTÉ
90 CRÉDITS AU BACCALAURÉAT**

Tous les nouveaux membres de l'Ordre doivent obligatoirement réussir l'Examen professionnel dans les six mois suivant leur inscription au Tableau des membres.

L'Ordre offre aux étudiants finissants au baccalauréat l'opportunité de s'acquitter de cette obligation dès maintenant en organisant des séances de formation et d'examen, en collaboration avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique.

La formation préparatoire à l'Examen professionnel est obligatoire pour se présenter à une séance d'examen. Elle porte sur le système professionnel, la Loi sur les ingénieurs forestiers et les règlements afférents, notamment le Code de déontologie des ingénieurs forestiers du Québec. Des séances d'examens auront lieu aux dates indiquées. Cet examen devra être repris si le candidat s'inscrit à l'Ordre après une période de plus de 2 ans suivant l'examen.

Pour réussir l'Examen, le candidat doit obtenir au moins 60% des points.

Dans les 30 jours suivant la réception d'un avis faisant part d'un échec à son examen, le candidat peut demander par écrit une révision de la correction à la secrétaire de l'Ordre qui fera suite à la demande dans les 30 jours, sans frais. L'examen pourra être repris selon les modalités déterminées par l'Ordre.

Formation préparatoire à l'examen (obligatoire):

- Le vendredi 17 mars 2017, de 13 h 00 à 17 h 00, local 0160, Pavillon Abitibi-Price

Dates d'examens :

- Le vendredi 24 mars 2017, de 13 h 00 à 16 h 00, local 0160, Pav. Abitibi-Price
- Le vendredi 31 mars 2017, de 13 h 00 à 16 h 00, local 0106, Pav. Abitibi-Price

****Note : Vous devez apporter votre carte d'étudiant pour vous identifier lors de la séance d'examen.**

Veuillez remplir le formulaire d'inscription à l'Examen professionnel ci-joint, également disponible sur le site Web au www.oifq.com et le retourner au siège social de l'Ordre au moins **7 jours avant la date de la formation préparatoire**. Aucune inscription ne sera admise au début des séances d'examens.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires sur l'Ordre, vous n'avez qu'à contacter le siège social au (418) 650-2411, courriel: oifq@oifq.com ou consulter notre site Web : www.oifq.com